

### SPORTIVE JEUNES

Réunion du Lundi 04 juin 2018

Président des compétitions : M. BEGON Yves

Présents : MM. BELISSANT, AMADUBLE, ARCHIMBAUD, GODIGNON

Excusé : M. MORNAND

#### COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE

Les engagements en Coupe GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE sont ouverts dans FOOTCLUBS. La date limite est fixée au **15 juillet 2018**.

Il est rappelé que cette compétition est ouverte à tous les clubs régulièrement affiliés à la F.F.F, sous réserve de l'acceptation par leur Ligue d'appartenance, à raison d'une seule équipe par club.

Tous les clubs participant à un championnat National ou Régional U19 ou U18 ont l'obligation d'engager leur équipe première.

#### CHAMPIONNATS (INFOS)

Remplacement des joueurs (Art.28 des RG de la LAuRAFoot)

Précisions :

« ... Pour toutes les catégories d'âges, le nombre de changements autorisés au cours des dix (10) dernières minutes du temps réglementaire est limité à deux (2) par équipe. Les changements sont gérés par l'arbitre.

Tous les joueurs figurant sur la feuille de match seront considérés comme ayant effectivement participé à la rencontre, à l'exception de ceux qui seront notés « non entrant » sur la feuille de match par l'arbitre .... »

Modification de programmation des rencontres (Art. 31 des RG de la LAuRAFoot)

« ...Les clubs peuvent se mettre d'accord entre eux pour déplacer la rencontre au cours du même week-end. La demande doit être faite le lundi Midi de la semaine précédant celle de la rencontre, soit 12 ou 13 jours avant, par Footclubs (sauf disposition particulière adoptée par la Commission Régionale des Compétitions).... »

FMI – Feuille de match

La Commission rappelle aux clubs qu'ils doivent transmettre la F.M.I. **dès la fin de la rencontre**.

Permanence téléphonique pour la FMI le week-end : M. CHABAUD au 06 88 29 45 46 ; voir également sur le site internet de la LAuRAFoot.

**FORFAITS**

\* N° 26494.2 – U18 Promotion d’Honneur – Poule B : **C.S. PONT DU CHATEAU** (du 03/06/2018)

Match perdu au C.S. PONT DU CHATEAU par forfait (le premier) avec -1 point pour en reporter le gain de la victoire à l’équipe adverse (U.S. ISSOIRE) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) (cf. : art. 23.2.2. des Règlements Généraux de la LAuRAFoot).

La Commission met à la charge du C.S. Pont-du-Château les frais de déplacement des officiels (MM. Mohamed ZTAIT, arbitre, et CUERQ André, observateur).

\* N° 20260.2 – U17 Honneur : **F.C. BOURGOIN JALLIEU** (du 03/06/2018)

Match perdu au F.C. BOURGOIN JALLIEU par forfait (le premier) avec -1 point pour en reporter le bénéfice de la victoire à l’équipe adverse (F.C. VAULX EN VELIN) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) (cf. : art. 23.2.2. des Règlements Généraux de la LAuRAFoot).

\* N° 20330.2 – U17 Promotion de Ligue - Poule A : **F.C. BOURGOIN JALLIEU 2** (du 03/06/2018)

Match perdu au F.C. BOURGOIN JALLIEU (2) par forfait (le premier) avec -1 point pour en reporter le bénéfice de la victoire à l’équipe adverse (F.C. DOMBES BRESSE) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) (cf. : art. 23.2.2. des Règlements Généraux de la LAuRAFoot) et en application des dispositions fixées à l’article 23.2.1 de la Ligue suite au forfait de l’équipe 1 dudit club.

\* N° 22309.2 – U16 Honneur : **MONTLUCON FOOTBALL** (du 03/06/2018)

Match perdu au F.C. Riom par forfait (le premier) avec -1 point pour en reporter le bénéfice de la victoire à l’équipe adverse (AURILLAC-ARPAJON) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) (cf. : art. 23.2.2 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot).

**AMENDES**

**Pour non transmission de la F.M.I. ou non saisie des résultats avant le dimanche 20 h00 : Amende de 25 €**

26463.2 – U18 Promotion d’Honneur, Poule B : F.C. ESPALY

26478.2 – U18 Promotion d’honneur, Poule de maintien : F.C. RIOM (2)

26489.2 – U17 Honneur : Gr. JEUNES EPINE

22303.2 – U16 Honneur : MONTLUCON FOOTBALL

26568.2 – U15 Honneur : Ac. S. MOULINS FOOT

26523.2 – U15 Promotion d’honneur Poule B : CLERMONT FOOT 63 (2)

**Amende pour Forfait : 200,00€**

26494.2 – U18 Promotion d’honneur Poule B : C.S. PONT-DU-CHATEAU

20260.2 – U17 Honneur : F.C. BOURGOIN JALLIEU

20330.2 – U17 Promotion de Ligue – Poule A : F.C. BOURGOIN JALLIEU (2)

22309.2 – U16 Honneur : MONTLUCON FOOTBALL

***Ces décisions sont susceptibles d’appel, devant la commission d’appel de ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l’article 190 des RG de la FFF.***

Le Président des compétitions

Le secrétaire

BEGON Yves

BELISSANT Patrick